



## **Soutien à l'activité sportive : 20€ par enfant sciecquois âgé de 4 à 18 ans ( au 31/12/ 2021) inscrit dans un club sportif pour l'année 2021/2022.**

### **Objectifs**

- Favoriser l'accès à la pratique sportive et culturelle
- Soutenir la reprise d'activité des associations deux-sévriennes

### **Bénéficiaires**

Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des enfants âgés de 4 à 18 ans pratiquant une activité sportive.

Sont éligibles les inscriptions aux activités régulières proposées par les structures suivantes :

- Club sportif affilié à une fédération (école de sport),
- Association sportive scolaire affiliée à l'UNSS, USEP, UGSEL..

Les structures proposant des activités doivent être domiciliés en Deux-Sèvres et les enfants domiciliés à Sciecq.

### **Mode de calcul**

L'aide de Sciecq par enfant est de :

- 20 € pour une inscription de l'enfant à une activité sportive pour l'année 2021/2022

### **Conditions**

L'aide est versée suite au dépôt et à l'instruction de la demande de subvention par la famille (une demande par enfant). La procédure de demande de subvention permettra de connaître l'identité du bénéficiaire (nom, prénom, date de naissance, adresse), ainsi que de justifier du paiement des inscriptions aux activités